



Différences entre la cotutelle internationale de thèse et la codirection nationale ou internationale

	Inscription et Droits d'inscription (paiement)	Partenariat	Répartition du temps	Soutenance	Langue (rédaction et soutenance)	Diplôme	Financement et assurance	Documents	
COTUTELLE INTERNATIONALE	Inscription obligatoire dans les 2 établissements tous les ans et dès la 1 ^{ère} année en doctorat (paiement alterné)	2 UR - Unités de Recherche (1 UP et 1 étrangère)	Périodes alternées équilibrées	Unique et dans l'un des 2 établissements (à déterminer dans la convention de cotutelle)	Français ou langue étrangère (à déterminer dans la convention) – Si langue étrangère, un résumé écrit et oral en français obligatoire	2 diplômes (1 UP et 1 de l'établissement partenaire)	Financement recommandé (frais d'inscription, frais de recherche, déplacements, soutenance et déplacements du jury...) Assurance et responsabilité civile obligatoires	Convention obligatoire rédigée et signée dès la 1 ^{ère} année de doctorat	
CODIRECTION NATIONALE OU INTERNATIONALE	Inscription uniquement dans 1 seul établissement (paiement total dans l'établissement d'inscription)	2 UR-Unités de Recherche (1 UP et 1 française ou étrangère)	Si inscription unique à Poitiers + 1 codirecteur dans un autre établissement	Souvent de courte durée dans l'autre établissement	A l'Université de Poitiers	Français (Une dérogation doit être demandée auprès du Pdt de l'UP avec avis de l'ED en 1 ^{ère} année de doctorat pour une rédaction et/ou une soutenance dans une autre langue)	1 diplôme de l'Université de Poitiers	Obligatoires si inscription à l'Université de Poitiers	Accord de codirection recommandé sous forme de convention (surtout pour les codirections internationales – modèle UP disponible à l'ED)
			Si inscription unique dans un autre établissement (français ou étranger) + 1 codirecteur à Poitiers	Souvent de courte durée à l'Université de Poitiers – Le doctorant et son codirecteur à Poitiers doivent contacter la direction de l'UR (Unité de Recherche) d'accueil à l'UP et la Direction des Relations Internationales de l'UP (si doctorant étranger pour son visa)	Dans l'établissement d'inscription	Selon les règles de l'établissement d'inscription	1 diplôme de l'établissement d'inscription	Se renseigner auprès de l'Université d'inscription	- Engagement de l'UR (Unité de recherche) d'accueil à l'UP - Accord de codirection recommandé (surtout pour les codirections internationales – modèle UP disponible)

Note : la cotutelle est obligatoirement internationale ; Ne sont pas concernées les codirections internes à l'Université de Poitiers (directeur et codirecteur membres de l'UP).